



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Si le SNUipp-FSU Mayotte a pris acte de la décision du tribunal d'appel du 9 février, il ne baisse ni sa vigilance et n'abandonnera pas la lutte.

En 2015, sur la base d'un enregistrement (que nous mettrons en ligne sur notre site [976.snuipp.fr](http://976.snuipp.fr)) et sous les conseils de Maître Louis Elad CHAKRINA, le SNUipp-FSU Mayotte a fait une citation directe contre l'Inspectrice de l'Education Nationale pour diffamation et incitation à la discrimination raciale.

Elle avait entre autre affirmé qu'elle n'était « *pas sûre que l'on pense et que l'on ait la volonté que tous les citoyens, tous les enfants qui sont à Mayotte,(...) si on a la volonté de les éduquer* », qu'on « *n'a pas le temps de travailler la pédagogie, on travaille la connerie* », que « *nous n'avons jamais appris* » ni « *suffisamment travaillé l'éducation civique et morale dans ce département* », qu'elle ne comprenait pas la réaction des parents d'élèves notamment que « *le préau, ça pose des problèmes parce qu'il y a de la boue, alors que les gens vivent dans la boue* », que « *les gens qui se plaignent de l'insalubrité fichent leurs saletés devant l'école* » ...

En première instance, le juge a estimé que le SNUipp-FSU Mayotte avait fait un recours abusif contre l'IEN de Dembeni puisque ni le syndicat ni son avocat n'ont été présents lors des audiences. Les juges du tribunal supérieur d'appel ont refusé d'étudier le fond du dossier et ont donc maintenu la condamnation ainsi que la lourde peine qui ont été fixées en première instance.

Pour rappel, avant l'IEN de Dembeni, d'autres hauts responsables de l'Education Nationale à Mayotte s'étaient déjà rendus illustres avec des écarts de langages. Personne n'a oublié les propos d'un ancien Vice Recteur de Mayotte qui a eu quelques réflexions sur « l'utérus des Mahoraises » et sur « l'accent des Mahorais ». Tout récemment, c'était l'actuelle représentante du ministère de l'Education nationale qui, sur les ondes radio de Kwezi, encourageait les « parents insatisfaits de la qualité du système éducatif à Mayotte de scolariser leurs progénitures dans les écoles privés ».

Nos éminences ont donc compris qu'ils peuvent continuer à nous vomir dessus impunément ... Mais ce n'est pas les amendes ou autres condamnations qui nous feront lâcher prise.

Fait à Mamoudzou, le 13 février 2017

**Rivomalala RAKOTONDRAVELO**  
Secrétaire Départemental